



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

141-2019 / REHABILITATION D'UN PAVILLON EN MULTI ACCUEIL A SOREZE - SIGNATURE DES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) :, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

141-2019 / REHABILITATION D'UN PAVILLON EN MULTI ACCUEIL A SOREZE - SIGNATURE DES AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics en vigueur à la date de la consultation ;
- Vu le projet d'aménagement du multi-accueil intercommunal situé sur la commune de Sorèze ;
- Vu la délibération n°77-2016 du 22 septembre 2016 concernant le projet d'aménagement de la crèche « Les Lutins Sorèziens » et approuvant l'acquisition d'un pavillon sur la commune de Sorèze ;
- Vu la délibération n°111-2016 du 2 décembre 2016 concernant le plan de financement du multi-accueil à Sorèze ;
- Vu la délibération 72 – 2017 du 11 avril 2017 concernant le projet d'aménagement de la crèche « Les Lutins Sorèziens » et approuvant le préprogramme ;
- Vu la délibération n°68-2018 du 5 avril 2018 portant sur la validation de l'Avant-Projet Sommaire ;
- Vu la délibération n° 115-2018 portant validation de l'Avant-Projet définitif ;
- Vu la délibération n°11-2019 du 14 février 2019 autorisant le Président à signer les marchés de travaux,
- Vu les préconisations du bureau de contrôle,
- Vu les recommandations de la Protection Maternelle et Infantile du département du Tarn,
- Vu les demandes du Maître de l'ouvrage et des utilisateurs,

Les travaux de réhabilitation du pavillon en multi-accueil destiné à accueillir 18 enfants, à Sorèze, ont débuté le 18 mars 2019 pour une durée de 8 mois environ.

La réception est prévue pour le mois de décembre 2019 pour une mise en service de la structure au mois de janvier 2020.

Des travaux d'adaptation et d'aménagement sont nécessaires au bon fonctionnement de ce multi-accueil et permettront de répondre aux préconisations émises par les différents intervenants en phase de réalisation de l'opération (demande du Maître d'ouvrage, Protection Maternelle et Infantile, Bureau de contrôle)

Ces travaux concernent notamment les réseaux (électricité et eau) et des installations complémentaires sont également à prévoir pour l'équipement des sanitaires (ajout de prises électriques, robinets, lavabos, modification d'implantation de certains équipements).

D'autres travaux d'adaptation s'avèrent nécessaires au regard des contraintes techniques rencontrées en cours de chantier (modification de châssis fixe, modification du sens de la porte d'entrée afin de faciliter l'entrée des usagers dans le bâtiment, changement de matériaux pour le dallage) et des prestations sont à supprimer (bordures extérieures, abattage d'arbres).

Ces travaux d'adaptation impliquent la conclusion d'avenants aux marchés de travaux des lots 1 VRD ESPACES VERTS, 2 GROS ŒUVRE COUVERTURE, 4 MENUISERIES EXTERIEURES, 6 MENUISERIES INTERIEURES et 8 PLOMBERIE, SANITAIRE comme suit :

Lot 1 VRD ESPACES VERTS :

Montant initial du marché : 36 995,85 euros HT soit 44 395, 02 euros TTC

Montant de l'avenant : + 10,30 euros HT soit + 12,36 euros TTC

Nouveau montant du marché : 37 006,15 euros HT soit 44 407,38 euros TTC

Lot 2 GROS ŒUVRE COUVERTURE :

Montant initial du marché : 41 189,97 euros HT soit 49 427,96 euros TTC
Montant de l'avenant : - 287,58 euros HT soit - 345,10 euros TTC
Nouveau montant du marché : 40 902,39 euros HT soit 49 082,86 euros TTC

Lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES :

Montant initial du marché : 26 142,03 euros HT soit 31 370, 44 euros TTC
Montant de l'avenant : + 1795,61 euros HT soit 2154,73 euros TTC
Nouveau montant du marché : 27 937,64 euros HT soit 33 525,17 euros TTC

Lot 6 MENUISERIES INTERIEURES :

Montant initial du marché : 19 544,76 euros HT soit 23 453,71 euros TTC
Montant de l'avenant : - 1145,13 euros HT soit -1374,16 euros TTC
Nouveau montant du marché : 18 399,63 euros HT soit 22 079,55 euros TTC

Lot 8 PLOMBERIE- SANITAIRE

Montant initial du marché : 51 298,09 soit 61 557,71 euros TTC
Montant de l'avenant : + 1444,48 euros HT euros HT soit + 1733,38 euros TTC
Nouveau montant du marché : 52 742, 57 euros HT soit 63 291,09 euros TTC

Soit un montant total des avenants de 1817,68 HT soit 2181,21 euros TTC.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces avenants et d'autoriser le président à les signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montant total de ces avenants qui s'élève à 1817,68 euros HT soit 2181,21 euros TTC.

AUTORISE le Président à signer ces avenants ainsi que tout document afférant à cette opération.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal, (section investissement).

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

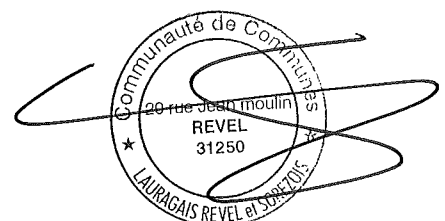
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB141-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

142-2019/ SIPOM : CONVENTION DECHETS VERTS 1/1/2020 – 31/12/2022 (ANNEXE)

Le Mercredi 6 novembre 2019, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

Rapporteur : Etienne THIBAULT

- Vu la délibération 108- 2016 du 2 décembre 2016 portant convention avec le SIPOM pour les déchets verts pour une durée de 3 ans (2017-2019)
- Vu la convention signée le 13 décembre 2016 qui prendra fin le 31/12/2019

Depuis 2015 la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois conventionne avec le SIPOM pour le compte de la Ville de Revel afin d'organiser la collecte des déchets verts des particuliers sur le territoire de la commune de Revel. Le SIPOM possède un parc de véhicules de collecte qui permet d'exécuter cette prestation.

Afin de permettre la poursuite de ce service il est proposé de renouveler cette convention pluri-annuelle portant collecte des déchets verts qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31/12/2022).

Seuls les déchets végétaux non souillés sont collectés : le bois, les branchages, la tonte de gazon, les mauvaises herbes, les feuillages, les fleurs fanées,présentés dans les bacs spécifiques proposés par la Ville de Revel.

Après avoir pris connaissance du projet de convention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire .

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

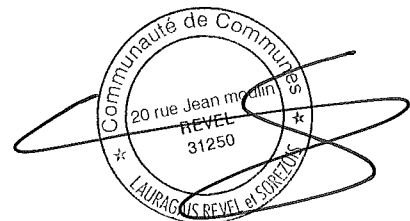
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB142-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

143-2019/ SYNDICAT MIXTE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 31 – MANEO - : MODIFICATION DES STATUTS

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

143-2019 / SYNDICAT MIXTE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 31 – MANEO - : MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Étienne THIBAUT

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu les articles 5214-16 et 5211-18 du CGCT,
- Vu délibération 50-2016 du 23 juin 2016 concernant les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu la délibération 88-2016 du 2 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Accueil des gens du Voyage MANEO, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Vu la délibération 174-2017 du 12 décembre 2017 approuvant l'adhésion à MANEO - Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne - de 3 nouveaux EPCI : la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo, La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et La Communauté de Communes de la Save au Touch,
- Vu la modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO par délibération 2019-05-02 du 10 octobre 2019 portant notamment sur l'adhésion d'un nouveau membre : communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées,
- Vu la notification de la modification de statuts reçu le 18 octobre 2019,
- En application de l'article L 5211-18 du code Général des collectivités Territoriales, il appartient à la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois de se prononcer - dans un délai de 3 mois à compter de la notification- sur la modification envisagée

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO telle que proposée

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

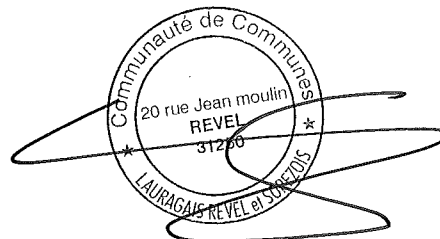
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB143-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

144-2019/ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 : MANÉO SYNDICAT MIXTE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 31 - MANEO

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

144-2019/ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 : MANÉO SYNDICAT MIXTE ACCUEIL GENS DU VOYAGE
31 -MANEO

Rapporteur : Étienne THIBAUT

- Vu l'article L5211-39 du CGCT modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37 et modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76,

- Vu délibération 50-2016 du 23 juin 2016 concernant les statuts de la Communauté de Communes,

- Vu la délibération 88-2016 du 2 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Accueil des gens du Voyage MANEO, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Conformément à l'article L5211-39, le Président du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage doit adresser chaque année avant le 30 septembre de l'année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année N-1.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2018 présenté

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

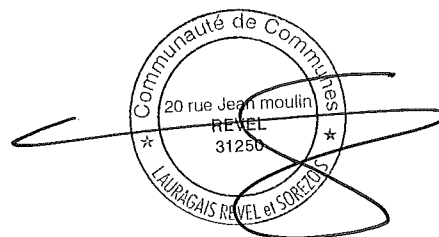
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB144-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

145-2019/ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 : SYNDICAT MIXTE DU MUSEE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

145-2019/ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 : SYNDICAT MIXTE DU MUSEE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI

Rapporteur : Pierrette ESPUNY

- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu les statuts du syndicat mixte Musée et Jardins du Canal du Midi,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2018 présenté

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

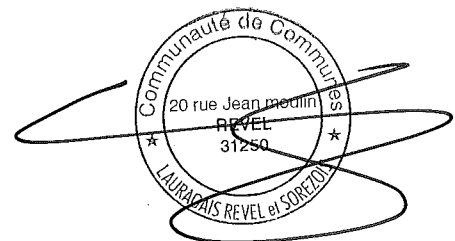
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB145-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

146-2019/ RAPPORT D'ACTIVITES 2018 :SYNDICAT MIXTE HERS GIROU

Le **Mercredi 6 novembre 2019**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : , Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

146-2019/ RAPPORT D'ACTIVITES 2018 :SYNDICAT MIXTE HERS GIROU

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article 40 de la loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

- Vu l'article L 5211-39 du CGCT

- Vu le rapport d'activité 2018 du Syndicat du Bassin Hers Girou reçu le 27 septembre 2019

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Président à l'assemblée délibérante en séance publique au cours de laquelle les délégués au Comité Syndical du Syndicat Bassin Hers Girou peuvent être entendus.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND acte du rapport d'activité 2018 présenté

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

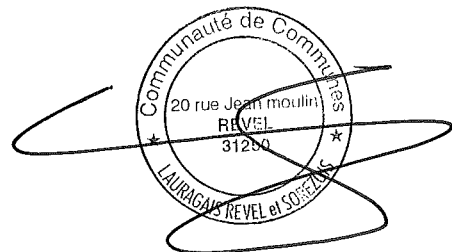
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB146-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

147-2019 /CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL SAINT FELIX LAURAGAIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE SUR LA BASE DE 21 PLACES

Le Mercredi 6 novembre 2019, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 22 octobre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Georges ARNAUD, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, , Laurent HOURQUET , Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Raymond MARTINAZZO , Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Marielle GARONZI (arrivée à 18h16), Ghislaine DELPRAT(arrivée à 18h26)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Thierry FRÈDE à Laurent HOURQUET, Marie-Françoise GAUBERT à André REY, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Philippe .DUSSEL, Patricia DUSSENTY, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Odile HORN, Michel HUGONNET, Alain MALIGNON , Michel PIERSON, Philippe RICALENS, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Claude MORIN

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 40

147-2019/CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL SAINT FELIX LAURAGAIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE SUR LA BASE DE 21 PLACES

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération 69- 2018 du 5 avril 2018 concernant le projet d'aménagement d'un nouveau multi- accueil à Saint Félix Lauragais à proximité de l'Ecole « Le Colombier »,
- Vu la délibération 90-2018 du 24 mai 2018 approuvant le pré- programme de l'opération,
- Vu la délibération 179-2018 du 11 décembre 2018 approuvant le plan de financement,
- Vu la décision du président n° 12-2019 du 12 février 2019 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi- accueil à Saint Félix Lauragais au groupement composé du cabinet STUDIO K (architecte mandataire), SOL'ID D'ARCHITECTURE, NEOLIA INGENIERIE, BET FELIX, et GROUPE GAMBA,
- Vu la délibération 83A-2019 du 10 juillet 2019 approuvant les études d'Avant-Projet Sommaire présentées par la maîtrise d'œuvre,
- Vu la délibération 114- 2019 en date du 19 septembre 2019 approuvant la phase d'Avant-Projet Définitif.

Le projet dont la phase APD a été validée par délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2019 est estimé à 611 000 € HT.

Au vu des différentes études menées en concertation avec l'association gestionnaire, l'élue chargée de la petite enfance, le maître d'œuvre et les partenaires institutionnels, il est proposé une capacité d'accueil de 21 places pour cette nouvelle crèche.

Dans le cadre de cette évolution du nombre de places d'accueil, il convient d'autoriser le Président à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne afin d'ajuster la demande d'aide financière sur la base de 21 places.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la capacité d'accueil de cette crèche sur la base de 21 places,

AUTORISE le Président à solliciter auprès de la CAF de la Haute-Garonne un réajustement de la subvention au vu de la capacité d'accueil qui est portée à 21 places

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 6 novembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191106-DELIB147-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Le Président,
André REY

